

<b>MISE EN SERVICE / RÉSILIATION</b>	
<b>Changement de fournisseur (HTB, HTA ; BT &gt; 36 kVA ; BT ≤ 36 kVA)</b>	<b>130</b> Catégorie 1
Description :	La prestation consiste à détacher le point de connexion du périmètre du fournisseur titulaire pour le rattacher au périmètre du nouveau fournisseur.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur</li> <li>- la transmission de l'index de changement de fournisseur</li> <li>- la prise en compte d'un index auto-relevé cohérent transmis par le client ou le calcul d'un index estimé.</li> </ul>
Clauses restrictives :	En cas de vétusté de l'installation électrique ou d'incompatibilité avec le système tarifaire d'acheminement (TURPE) une intervention préalable par un électricien mandaté par le client est nécessaire. Le changement de fournisseur est effectué sur index relevé pour les points de livraison HTA et BT > 36 kVA et sur index estimé pour les points de livraison BT ≤ 36 kVA
Délai de réalisation :	Un changement de fournisseur peut être demandé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les clients &gt; 36 kVA : 160 jours avant la date d'effet souhaitée,</li> <li>- pour les clients ≤ 36 kVA : 42 jours avant la date d'effet souhaitée.</li> </ul> La date d'effet souhaitée minimale est de J+1 par rapport par à la date du jour de la demande. La date de réalisation du changement de fournisseur est comprise entre J+1 et J+21 par rapport à la date du jour de la demande.
Prix :	Non facturé <sup>1</sup>
Canaux d'accès à la prestation :	Client Contrat Unique : demande du Fournisseur sur portail du Distributeur

<sup>1</sup> coût intégralement couvert par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité.